

EUROMISSILES : un traité vieux de 20 ans arraché de hautes luttes !

Jacques Trelin, I.D.R.P.

C'est en effet le 8 décembre 1987 que fut signé à Washington, entre Reagan et Gorbatchev, le traité portant sur les Forces Nucléaires intermédiaires en Europe. Ce traité, dit de Washington, portait sur l'élimination totale des missiles à portée intermédiaire (1 000 – 5 500 km) et à plus courte portée (500 – 1 000 km) installés en Europe. Si cela ne représentait à l'époque que 3 à 4 % de l'arsenal nucléaire des deux superpuissances ce traité n'en avait pas moins une portée considérable puisqu'il était le premier accord de désarmement nucléaire de l'histoire.

C'était la fin de la crise politique des Euromissiles déclenchée par la décision de l'Otan en 1979 d'installer sur la période 1983/1993 quelques 572 Euromissiles (108 Pershing 2 et 464 missiles de croisière américains) pour faire face aux missiles de moyenne portée de l'ex-Urss (350 SS 4 et SS 5 ainsi que 243 SS 20) L'accord signé et ratifié fut très contraignant en terme de contrôle, d'échanges de données militaires, d'inspections, de mesures de coopération en vue de l'utilisation optimale des moyens techniques nationaux.

Avant d'en arriver à la signature de ce traité une longue période de tergiversations en tous genres eu lieu, en particulier chez les pays de l'ouest qui craignaient « l'option zéro », c'est-à-dire une dénucléarisation complète les concernant. Le point de vue de la France est des plus clairs sur le sujet. On peut lire dans la revue « Armées d'aujourd'hui » consacrée à la loi de programmation militaire 1987/1991 n° 120, pages 23 et 24 sur les risques de l'option zéro :

« Tout d'abord, toute mesure de désarmement ne doit évidemment pas se faire au détriment de la sécurité de toutes les parties impliquées. Il faut donc s'assurer que la négociation ne compromette pas la sécurité de l'Europe en engendrant un déséquilibre nucléaire manifeste. En effet si les options zéro successives étaient mises en œuvre, l'Union soviétique n'en continuerait pas moins de menacer l'Europe avec les 11 000 têtes nucléaires à longue portée qui lui resteraient, tandis qu'en Europe, mises à part les forces françaises et britanniques, il ne subsisterait plus d'armes susceptibles d'atteindre directement le sol de l'Union soviétique et dotées par là d'un plein effet dissuasif. D'autre part, les options zéro pourraient laisser craindre l'amorce d'un processus de désengagement américain et surtout de dénucléarisation de l'Europe, qui la laisserait exposée à l'écrasante supériorité conventionnelle ainsi que la menace chimique considérable des forces du Pacte de Varsovie. En tout état de cause, la France ne peut pas accepter que ses armes nucléaires soient prises en compte dans les négociations actuelle ».

Ici « Option zéro » est conjuguée au pluriel car lorsque les négociations reprurent en 1987, après de multiples arrêts, sont apparues plusieurs options zéro. L'option « simple » prévoyant l'élimination des seules armes intermédiaires (1 000 à 5 500 km), intitulées pour l'occasion intermédiaires à longue portée (LRINF). L'option double zéro intégrant les missiles intermédiaires à portée réduite (500 à 1 000 km) intitulées SRINF. Enfin l'option triple zéro prévoyant l'élimination de toutes les armes nucléaires du continent européen, France et Grande Bretagne exceptées. Finalement l'accord de Washington retiendra, comme nous l'avons vu, l'option double zéro, incluant également les missiles de ces catégories déployés dans la partie asiatique de l'ex-Urss.

Si aujourd'hui nous avons toujours des armes nucléaires américaines en Europe c'est le résultat des prises de positions européennes au sein de l'Otan et si le traité de Washington élimine les Euromissiles c'est, entre autre, parce que les pacifistes européens se sont mobilisés par centaines de milliers dès le début des années 80 et n'ont pas lâché prise avant qu'un accord soit signé.

Le long cheminement vers cet accord

Le traité de Washington s'inscrit dans un contexte politique qui a fortement évolué après la folle course à l'armement des années 60-70 et 80. Après l'arrêt des essais nucléaires atmosphériques par l'Urss, les Etats-Unis et la Grande Bretagne, le président des Etats-Unis, Johnson, proposa à l'Urss une négociation sur les armes balistiques anti-missiles (Anti Ballistic Missile). Sur proposition de l'Urss la négociation fut étendue aux armes offensives. Après de difficiles négociations dues au lancement par le président Reagan du programme IDS (Initiative de Défense stratégique) improprement dénommée « guerre des étoiles », les deux superpuissances se mirent d'accord sur une stratégie de limitation du nombre d'armes nucléaires. Ce sera l'accord Salt 1 du 26 mai 1972, puis du Salt 2 du 18 juin 1979.

Salt 1 (Strategie Arms Limitation Tacks) comportait en fait deux parties :

§ Le traité ABM, conclu pour une durée illimitée mais avec une clause de révisabilité tous les 5 ans. Concrètement cette première partie de l'accord limitait la défense anti-missiles à deux sites. L'un concernait la capitale de chacun des deux pays (rayon de protection de 150 km), l'autre un site de missiles inter-continentaux (même rayon de protection). Le nombre de missiles anti-missiles était limité à 200. Une révision intervint en 1974, le nombre de missiles anti-missiles fut réduit à 100 sur un seul site : Moscou pour l'Ex-Urss et Grand Forks dans le Dakota du Nord pour les Etats-Unis (site abandonné dès 1975 par les américains).

§ Une convention conclue pour 5 ans visant à ne pas augmenter le nombre de lanceurs des arsenaux stratégiques offensifs mais sans limiter le nombre de têtes par lanceurs.

Sur la lancée fut signé l'accord Salt 2 qui comporte des limitations quantitatives et qualitatives de l'armement nucléaire. Le nombre de vecteurs offensifs est fixé à 2 250 en deux étapes : 2 400, six mois après l'entrée en vigueur de l'accord, puis, seconde étape, 2250 avant la fin de 1981. La situation d'ensemble sur ce point peut sans doute être résumée de la manière suivante : tous les lanceurs stratégiques, y compris les missiles à charge unique ou bombardiers sous ALCM (Air Launches Cruise Missiles), ne pourront dépasser le nombre de 2 250 avec des limites internes comme par exemple :

- Û Missiles mirvés (MIRV) SLBM : 380*¹
- Û Missiles mirvés (MIRV) ICBM : 820*²
- Û Bombardiers avec ALCM ; 120*³

Par ailleurs, l'accord Salt 2 fixe à un maximum de 10 le nombre de têtes nucléaires par missiles. Cela étant il n'en laisse pas moins cours à la possibilité d'accroître les arsenaux stratégiques dans des domaines qui ne sont pas visés par l'accord. Par exemple la mise au point des missiles MX et le déploiement de missiles de croisière par les Etats-Unis ou les bombardiers Black fire par les soviétiques.

Le traité Salt 2 ne sera jamais ratifié par les Etats-Unis mais les deux Etats signataires s'engageront à observer les dispositions retenues sous réserve de réciprocité.

Les discussions entre les deux grandes puissances militaires qui déboucheront sur Salt 2 vont faire surgir dans les pays européens de l'ouest de multiples interrogations, voire des polémiques. Certains iront jusqu'à dire que les Etats-Unis laissent tomber l'Europe pour ne s'en tenir qu'à ses intérêts propres ; le motif : cet accord ne tient pas compte de la mise au point des missiles SS 20 par l'Union soviétique, missiles d'une portée de 500 km, d'une précision de 400 mètres et équipés de 3 têtes MIRV de 100 à 300 kt.

Pour les soviétiques il ne s'agissait que d'une amélioration des armes antérieures installées depuis 1961 (SS 4 et SS 5) alors qu'au contraire, pour les Européens il s'agissait d'armes très modernes et fort dangereuses.

¹ MIRV : Ogive à têtes multiples indépendamment guidées

² ALCM : Missiles de croisière lancés d'avion (équipe les B52 à partir de 1980)

³ SLBM : Missiles balistiques lancés de sous-marins

ICBM : Missiles inter-continentaux (basés à terre)

Pour cette raison des discussions eurent lieu dès 1977 au sein de l'Otan. Réuni à Bari (Italie) le groupe des plans nucléaires de l'Otan décide de créer le « groupe de haut niveau » chargé d'« étudier le problème des « armements nucléaires de théâtre » en Europe. Douze pays y participent : Etats-Unis, Grande Bretagne, Italie, Rfa, Pays-Bas, Norvège, Canada, Turquie, Belgique, Portugal, Danemark, Grèce.

Quelques jours plus tard (28 octobre 1977) le chancelier allemand Schmidt déclare à l'Institut international pour les études stratégiques de Londres : « *Les négociations et accords Salt fixent l'équilibre stratégique entre l'Urss et les Etats-Unis. Mais on peut aussi l'exprimer autrement : Salt neutralise les potentiels nucléaires stratégiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique, ce qui fait croître en Europe la signification des disparités dans le domaine nucléaire tactique et classique entre l'Est et l'Ouest (...). Des limitations d'armements stratégiques confinées aux Etats-Unis et à l'Union soviétique mettront inévitablement en danger la sécurité des membres Ouest-européens de l'alliance vis-à-vis de la supériorité militaire soviétique en Europe si nous ne réussissons pas à éliminer parallèlement ces disparités (...). L'alliance doit donc être prête à se donner les moyens de soutenir sa stratégie, actuelle, qui est toujours bonne, et d'empêcher toute évolution qui minerait la base de cette stratégie* ».

En avril 1978 le groupe des plans nucléaires de l'Otan conclut sur la base du rapport du groupe de haut niveau, qu'un renforcement des forces nucléaires de théâtre à longue portée (LRTNF) est nécessaire.

Le 12 décembre 1979, malgré la signature de Salt 2 en juin, l'Otan décide de l'installation des 572 Euromissiles, cité plus haut. S'en suivra une protestation de l'Union soviétique. Cela dit toutes les portes n'étaient pas fermées car les missiles en question ne pourraient pas être installés avant 1983 ce qui donnait un peu de temps à des discussions éventuelles. De fait, au cours des années 81 à 83 diverses propositions venant des deux côtés seront publiquement exposées. Par exemple Brejnev proposera un moratoire dans un premier temps, moratoire qui serait suivi d'une réduction unilatérale d'une partie des armements nucléaires à moyenne portée dans la zone européenne de l'Urss et en Rda. Reagan lancera son option zéro.

C'est dans cette « ambiance » que s'ouvre à Genève en juin 1982 des discussions soviéto-américaines pour la réduction des armements stratégiques (Start). Le pas est important puisque l'on passe du stade limitation des armes à celui de réduction. Mais pour en rester à notre sujet soulignons que ce qui bloque encore pour un accord sur les armes nucléaires de portée intermédiaire en Europe c'est la prise en compte ou non des armes nucléaires françaises et anglaises. Le refus de cette prise en compte est catégorique de la part de la France (18 fusées du Plateau d'Albion).

Après l'arrivée des premières Pershing 1 fin 1983 en Grande Bretagne et en Allemagne, l'Urss interrompt les négociations Start et FNI. Les négociations reprendront en 1984 et 1985 mais surtout prendront une tournure positive avec les propositions faites en 1986 par Gorbatchev, entre autre celle d'accepter la nouvelle prise en compte des forces nucléaires françaises et britanniques dans un accord sur les Euromissiles. Ne déclarait-il pas en effet le 14 octobre 1986 à la télévision soviétique suite à sa rencontre avec le président des Etats-Unis, Ronald Reagan en Islande : *« J'ai déclaré que nous étions prêts à réduire les armes offensives stratégiques de 50 % au cours des cinq prochaines années. Les armes stratégiques sur terre, en mer et dans les airs devraient donc être réduites de moitié. Pour faciliter une entente , nous avons fait une grande concession en retirant nos exigences antérieures d'inclure dans l'équation stratégique les missiles américains de moyenne portée pouvant atteindre notre territoire, ainsi que les systèmes américains de stationnement avancé (...). J'ai proposé au président de liquider complètement les missiles soviétiques et américains de moyenne portée en Europe. Là encore nous avons fait une concession importante en déclarant que, contrairement à notre position antérieure, les missiles nucléaires britanniques et français ne devaient pas être pris en compte. Nous étions mus par la volonté de débloquent la voie de la détente en Europe, d'ôter aux peuple européens la peur de la catastrophe nucléaire, ensuite, d'avancer plus loin vers la liquidation de toutes les armes nucléaires ».*

C'est incontestablement une ouverture importante vers une politique de désarmement nucléaire. Cela se traduira, dans un premier temps, par l'accord FNI de décembre 87 qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 1988.

Aux termes de cet accord les éléments des systèmes de missiles à éliminer sont :

- Pour l'Urss :
 - RSD 10 : missiles, conteneur de lancement, lanceur, véhicule transporteur de missile et structure fixe de lanceur.
 - R 12 : missile, véhicule transporteur de missile, érecteur de missile, table de lancement et réservoir de propergol.
 - R 14 : missile
 - RK-55 : missile, conteneur de lancement et lanceur.
 - OTR-22 : missile, lanceur et véhicule transporteur de missile
 - OTR- 23 : missile, lanceur et véhicule transporteur de missile.
- Pour les Etats-Unis :
 - Pershing : missile, lanceur et abri d'aire de lancement.
 - BG M. 109G : missile, conteneur de lancement et lanceur.
 - Pershing IA : missile et lanceur.
 - Pershing JB : missile

En terme de quantité concernée on a :

1) Pour les missile à portée intermédiaire :

	URSS	USA
Missiles déployés et non déployés	826	689
Nombre total de 2 ^{ème} étage :	650	236
Lanceurs déployés et non déployés	608	282
2) Pour les missiles à plus courte portée :		
Missiles déployés et non déployés	926	178
Nombre total de deuxième étage	726	183
Lanceurs déployés et non déployés	237	1

Depuis cette date, et les engagements exécutés, les données politiques et géostratégiques ont profondément évoluées, dans le bon comme dans le mauvais sens.

Dans le premier cas on peut citer l'élimination de 11 674 têtes nucléaires au 1.1.2007 côté russe (Accord russo-américain portant sur la reconversion dans le civil de l'uranium pauvrement enrichi des têtes nucléaires éliminées), dans le second cas on a par exemple la dénonciation du traité ABM par les Etats-Unis. Il reste donc encore un long chemin à parcourir pour obtenir la destruction des armes nucléaires existantes et l'interdiction de ce type d'arme pour le futur.